

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 16 juillet 2014 – Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – X. Deflorenne (SPW) – Q. Gillet (commune de Chastre) – R. Colson (conservateur et responsable des travaux) – M. Flahaut et C. Gilles (Chercha) – A. Debauche et M. Salien (riveraine) – B. Saint-Amand (invité : Institut Supérieur Industriel agronomique Huy-Gembloux).

Sont excusés : J.-M. Thiry (échevin) – I. Lamfalussy (commune de Chastre).

Ecoles

Mme Rouxhet, de l'école de Chastre, voudrait que l'implication des élèves dans le cadre des commémorations (parrainage de tombes d'anciens combattants par plusieurs classes) puisse intégrer un aspect historique.

M. Deflorenne propose d'organiser une visite des cimetières, mais préférerait ne pas être seul, de sorte que des acteurs locaux puissent éclairer les élèves sur l'histoire de la commune. M. Flahaut se propose pour l'accompagner. Etant donné que les écoles de la commune regroupent des enfants d'horizons culturels différents (catholiques, musulmans, athées...), Mme Rouxhet aimerait que les explications d'adressent à tous.

M. Deflorenne rappelle qu'au XIX^{ème} siècle, les cimetières paroissiaux sont devenus des cimetières communaux. Il serait intéressant de retrouver une tombe « libre », c'est-à-dire appartenant à un non-catholique enterré à cette époque-là, qui pourrait témoigner de l'histoire des cimetières en Belgique.

Eté solidaire

Malheureusement, la commune ne pourra pas bénéficier d'un support financier de la part de la Région wallonne. En cause, un problème administratif : le dossier est arrivé en retard, ou bien a été mal complété. Eté solidaire devra donc attendre l'été prochain pour mettre au travail des adolescents dans les cimetières.

Cette année, il n'aura donc pas été possible de nettoyer les tombes des anciens combattants dans ce cadre-là. Pour les commémorations du 11 novembre 2014, les services communaux devront s'en charger.

Commémorations du 11 novembre

Dans le cimetière de Cortil-Noirmont, on compte une pelouse d'honneur, ainsi que deux tombes de combattants de la Première guerre mondiale. L'une d'elles est cependant sans-nom. L'idée est suggérée d'effectuer un recensement des tombes des anciens combattants dans tous les cimetières de la commune. Et dans un second temps, nous pourrions organiser une visite avec les classes des écoles de la commune (les écoles communales, mais aussi l'école libre de Gentinnes).

Deux autres idées sont également émises, à propos de l'implication des écoles de la commune dans les commémorations. Tout d'abord, il serait intéressant d'emmener les classes au Cinquantenaire, à Bruxelles, où se tient une exposition consacrée à la guerre 14-18. Ensuite, pourquoi ne pas projeter un film documentaire peu avant novembre, pour les classes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaires ?

Vieux cimetière de Chastre

Une réunion du Collège sera organisée en août, avec M. Deflorenne, afin de déterminer l'affectation future du Vieux cimetière de Chastre. Actuellement, deux options sont proposées : soit un parc mémoriel, soit conserver une fonction utilitaire (cimetière cinéraire et/ou parcelle des étoiles). A partir de là, il sera possible de baliser la rénovation du Vieux cimetière.

M. Saint-Amand explique que l'Institut Supérieur Industriel agronomique (ISIA), où il enseigne, a précédemment organisé différents projets, avec des petites rémunérations, des concours. Il pourrait donc se pencher de façon similaire sur une rénovation du Vieux cimetière de Chastre : les étudiants seraient amenés à prendre connaissance des lieux et à en proposer une rénovation. L'Institut est la seule école à proposer un Master en architecture paysagère. Les étudiants qui travailleraient sur le projet seraient des étudiants de deuxième année de baccalauréat. Remarque : une moitié des étudiants est français.

Habituellement, l'ISIA propose aux étudiants de travailler sur des projets soit de six semaines, soit d'un trimestre. Autre précision : la plupart des projets organisés par l'école sont des travaux individuels, mais une fois par an les étudiants sont amenés à travailler par groupe de trois sur un projet plus conséquent. Il faudra donc évaluer l'ampleur de la tâche pour déterminer l'importance à accorder à la rénovation du Vieux cimetière dans le cadre du cursus des étudiants.

Pour M. Saint-Amand, il faut nécessairement un aspect pédagogique pour pouvoir intégrer le projet dans le cursus des étudiants. En outre, il souligne l'importance d'organiser un concours, plutôt que de se contenter d'un « travail gratuit » pour la commune. En d'autres termes, il faut une reconnaissance du travail des étudiants par la commune. Cela peut par exemple passer par l'attribution d'un 1^{er}, un 2^{ème} et un 3^{ème} prix. Des prix qui sont donc remis directement aux étudiants, et non à l'ISIA, et qui peuvent prendre la forme de beaux ouvrages offerts par la commune, plutôt qu'une rémunération financière.

M. Jossart s'interroge : le primat du travail des étudiants peut-il servir d'avant-projet, dans un cadre officiel ultérieur (et éventuellement subsidié par la Région wallonne) ? M. Deflorenne rappelle un cas qu'il a suivi : celui de la réaffectation de la chapelle de Flavion en un lieu cinéraire, en collaboration avec l'ASBL Qualité Village-Wallonie. Un concours avait été organisé, et était notamment ouvert aux écoles. Le prix : le projet retenu sera réalisé. De son côté, M. Saint-Amand émet l'hypothèse selon laquelle il est probable que la commune cherchera à s'inspirer de plusieurs travaux, et de faire un « mix » de plusieurs idées proposées, plutôt que reprendre tel quel un seul des projets soumis. Quoiqu'il en soit, il reviendra à la commune de réaliser un cahier des charges, qui déterminera un montant maximum à investir dans le Vieux cimetière (avec ou sans subsides) ainsi qu'une série de critères à respecter...

La rentrée académique a lieu le lundi 15 septembre. Pour pouvoir travailler, l'école doit avoir en sa possession un plan des lieux, et un relevé topographique est nécessaire. L'ISIA ne peut cependant pas financer lui-même le travail du géomètre : cette dépense incombera donc à la commune. Deux solutions existent : soit faire appel à un géomètre professionnel, soit à une haute école de géomètres. Dans le premier cas, le relevé pourrait être prêt dès la rentrée. Mais si la classe de M. Saint-Amand ne travaille sur le Vieux cimetière de Chastre qu'à partir du second semestre, alors il peut être intéressant de demander à une école formant des géomètres d'effectuer le travail. Là aussi, il s'agira donc d'une collaboration entre la commune et une

haute école : les étudiants auraient alors la possibilité d'effectuer un relevé topographique durant leur premier semestre de cours.

Se pose ensuite la question de la zone d'intervention. M. Deflorenne aimerait ne pas trop s'étendre, et que les étudiants se concentrent avant tout sur le cimetière, de sorte que la commune pourrait ensuite utiliser leur travail pour sa réaffectation. Il rappelle que le cimetière doit être considéré comme un quartier à part entière du village, malgré qu'il soit différent des autres. M. Saint-Amand préférerait cependant élargir la zone d'étude, et inclure les alentours : place, drève, entrée de la cure... Ceci est en lien avec l'aspect pédagogique du projet : les étudiants devront tenir compte de l'environnement global. L'idée est de réintroduire le cimetière dans la pratique contemporaine.

M. Deflorenne propose ensuite d'organiser une après-midi d'information avec les étudiants de M. Saint-Amand, afin de leur fournir des renseignements sur les cimetières, leurs fonctions actuelles... M. Flahaut distribue aux membres de la Commission un document de réflexion rédigé par le CherCha. Cette note d'intention reprend les principales thématiques, et pourrait être partagée avec les étudiants qui travailleront au projet du Vieux cimetière. M. Deflorenne va plus loin, et propose une intervention du CherCha lors de son après-midi d'information avec les étudiants.

M. Deflorenne revient sur l'idée d'un ouvrage consacré au Vieux cimetière de Chastre, dont nous savions déjà parlé lors de précédentes réunions de la Commission. L'histoire du cimetière pourrait se conclure par un dernier chapitre consacré à l'avenir, et le 1^{er} prix du concours pourrait être évoqué. Il s'agirait d'une reconnaissance supplémentaire du travail des étudiants.